



Règlement de la consultation

Marché public de services

Marché de réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un projet permettant la préservation et la restauration des écosystèmes marins, la régénération des ressources halieutiques et la sensibilisation à la mer à Marie-Galante

Date limite de remise des offres : 23/09/2026 à 17 heures 00 (heure de Guadeloupe)

Marché n°2026_DLAL_01

*Marie-Galante,
Pour un territoire solidaire et dynamique*

Rue du Fort
97112 GRAND-BOURG
☎ +590 590 97 83 58
paysmariegalante.fr

Table des matières

1.	POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.	MODALITES DU MARCHE	3
2.1	OBJET DU MARCHE	3
2.2	PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE	3
2.3	ALLOTISSEMENT ET ESTIMATION DU MARCHE	3
2.4	DUREE DU MARCHE	3
2.5	NOMENCLATURE.....	3
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
3.1	VARIANTES.....	4
3.2	MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	4
3.3	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
3.4	FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS.....	4
3.5	DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOUS-TRAITANTS.....	4
4.	PRESENTATION DES OFFRES	5
4.1	MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	5
4.2	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	5
4.3	CONSTITUTION DU DOSSIER D'OFFRE A REMETTRE PAR CHAQUE CANDIDAT	5
5.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
5.1	JUGEMENT DES OFFRES	7
5.2	NEGOCIATIONS	7
6.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	7
7.	ATTRIBUTION DU MARCHE.....	8
8.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
9.	PROCEDURES DE RECOURS.....	9

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente consultation est lancée à l'initiative de la Communauté de communes de Marie-Galante, collectivité territoriale prenant la forme d'un établissement public de coopération intercommunale, légalement représentée par sa présidente, dénommée ci-après le pouvoir adjudicateur et localisée à l'adresse suivante : Rue du Fort BP 48 97112 Grand-Bourg.

2. MODALITES DU MARCHÉ

2.1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne **la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un projet permettant la préservation et la restauration des écosystèmes marins, la régénération des ressources halieutiques et la sensibilisation à la mer à Marie-Galante.**

2.2 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

La présente consultation est passée selon la procédure de passation suivante : la **procédure adaptée** prévue à l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

2.3 ALLOTISSEMENT ET ESTIMATION DU MARCHÉ

Conformément à l'article L2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti pour les motifs suivants :

- Il n'est pas possible d'identifier des prestations distinctes car les prestations objets du marché sont indissociables ;
- Un allotissement ajouterait de la complexité à l'exécution et au contrôle des prestations, ainsi qu'un surcoût.

Le montant estimatif global du marché est de 40 000 € HT.

2.4 DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 6 mois à compter de la date de notification du marché.

2.5 NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

- 79311000-7 : Services d'études,
- 79314000-8 : Étude de faisabilité.

*Marie-Galante,
Pour un territoire solidaire et dynamique*



3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat ne doit pas se trouver dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

Conformément aux articles R2142-1 et suivants du Code de la commande publique, les niveaux minimaux de capacités technique, professionnelle et financière requis pour l'admission des candidatures sont les suivants :
Références dans le domaine spécifique de l'eau.

3.1 VARIANTES

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

3.2 MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres, sauf prolongation éventuelle de cette durée que le candidat pourrait consentir à la demande du pouvoir adjudicateur.

3.4 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS

En cas de groupement, la forme imposée par le pouvoir adjudicateur après attribution est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.5 DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOUS-TRAITANTS

Dans le cas où un candidat soumissionne avec un ou plusieurs sous-traitants, chaque sous-traitant doit produire les pièces mentionnées à l'article 4.3 du présent règlement de la consultation.

4. PRESENTATION DES OFFRES

4.1 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises doit être téléchargé sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse www.eguadeloupe.com

Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible. L'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée. Les candidats doivent retirer le dossier de consultation des entreprises par voie électronique et doivent répondre par voie électronique.

L'identification du candidat lors du retrait d'un dossier de consultation des entreprises est indispensable s'il souhaite être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (réponses aux questions posées par d'autres candidats mais également par le candidat lui-même et erratums), ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration sans suite.

L'identification est simple, il suffit de donner l'identifiant et le mot de passe, lesquels sont uniques pour toutes les collectivités utilisant une plateforme.

Le candidat a cependant la possibilité de retirer le dossier de consultation des entreprises en mode anonyme, dans ce cas, il doit prendre la précaution de revenir sur le portail internet suffisamment tôt avant l'expiration afin de s'identifier. En effet, si au deuxième passage, le candidat réitère à nouveau en anonyme, il aura certes le dossier mis à jour, mais il n'aura pas les correspondances (questions de clarification et réponses), qui sont adressées uniquement aux entreprises identifiées.

4.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises fourni au candidat comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes ;
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF) ;
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4.

4.3 CONSTITUTION DU DOSSIER D'OFFRE A REMETTRE PAR CHAQUE CANDIDAT

Chaque candidat doit produire un dossier complet, comprenant l'ensemble des documents suivants.

- **Documents relatifs à la candidature :**

Le candidat doit impérativement remettre les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (DC1) ;
- La déclaration du candidat individuel (DC2) ;
- La déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
- Une copie du/des jugements prononcé(s), si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire ;
- Une copie du pouvoir concernant la personne habilitée à engager le candidat, le cas échéant ;
- Une attestation d'assurance couvrant les risques professionnels du candidat ;

*Marie-Galante,
Pour un territoire solidaire et dynamique*



- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché du candidat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une liste des principales références similaires dans la réalisation d'études réglementaires ainsi qu'une bonne connaissance des écosystèmes littoraux de la caraïbe (cantonnements, AMP, ZMEL, plans de gestion) au cours des trois dernières années ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Les certificats de qualifications professionnelles, labels ou agréments du candidat, le cas échéant.

Dans le cas d'une société nouvellement créée, le candidat peut justifier de ses capacités économique et financière et de ses références professionnelles par tout autre moyen.

Dans le cas où un candidat n'a pas remis les pièces listées ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut lui demander de compléter son dossier de candidature, dans un délai de 5 jours.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement, chacun des membres du groupement fournit un formulaire DUME complété.

- Documents relatifs à l'offre

Le candidat doit impérativement remettre les pièces suivantes :

- Une note méthodologique de 6 pages minimum et 8 pages maximum détaillant la méthodologie et l'organisation du travail proposées et les outils mobilisés pour réaliser les prestations du marché ;
- Les CV synthétiques de l'équipe d'étude retenue pour réaliser les prestations du marché ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire **dument complétée et remise au format EXCEL.**

La note méthodologique doit aussi impérativement préciser les points suivants :

- Une expertise confirmée en écologie marine, halieutique et gestion des zones côtières tropicales ;
- Des compétences pluridisciplinaires : biologiste marin, géomaticien, socio-économiste, spécialiste en concertation et pédagogie et sensibilisation environnementale ;
- Une démonstration de la connaissance des contextes antillais » ;
- Une méthodologie claire et participative.

En cas d'absence d'une des informations ou d'un des documents listés ci-dessus, l'offre du candidat pourra être déclarée irrégulière et ne sera donc pas classée.

La signature des pièces au stade de l'offre n'est pas exigée.

L'acte d'engagement sera uniquement demandé au candidat retenu.

5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 JUGEMENT DES OFFRES

Les offres irrégulières, inacceptables, anormalement basses et inappropriées sont écartées de l'analyse des offres. Conformément à l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres restantes sont analysées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

Valeur technique	55 points
Méthodologie et organisation du travail proposées par le candidat pour réaliser les prestations attendues (expertise, compétences pluridisciplinaires et connaissances des contextes antillais démontrées)	30 points
Outils mobilisés par le candidat pour réaliser les prestations attendues (adéquation des moyens humains affectés aux différentes phases de la mission, pertinence des outils et méthodes participatifs proposés)	25 points
Prix	40 points
Le critère prix du candidat est analysé sur la base du montant total HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire selon la formule suivante : Note prix = (Offre la moins-disante / Offre du candidat) x 40	
Performance environnementale	5 points
Le critère performance environnemental est analysé sur la base des mesures prises par le candidat dans le cadre de l'exécution du marché (empreinte carbone, politique RSE sur les déplacements, les impressions, l'éco-conception numérique, etc).	

Un classement des offres est établi en cumulant les notes obtenues. Le candidat le mieux classé est retenu.

5.2 NEGOCIATIONS

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats. Les négociations peuvent porter sur les offres technique et/ou financière des candidats. Le marché peut être aussi être attribué sans négociations.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse www.eguadeloupe.com

Il est possible de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé usb, CD). Celle-ci ne sera ouverte qu'en cas de nécessité. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse figurant à l'article 1 du présent règlement de la consultation. Le pli extérieur fermé à destination du pouvoir adjudicateur doit comporter la mention : « Marché de réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un projet permettant la préservation et la restauration des écosystèmes marins, la régénération des ressources halieutiques et la sensibilisation à la mer à Marie-Galante ». La copie de sauvegarde doit être déposée contre récépissé durant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00) ou envoyée par courrier, sous pli recommandé avec avis de réception postal.

7. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attributaire du marché sera appelé à fournir les pièces suivantes :

- Un certificat ou une attestation prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L243-15 du Code de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois.

Aussi, l'attributaire devra retranscrire son offre dans l'acte d'engagement.

Il devra le signer :

- Soit électroniquement avec une signature électronique conforme à la réglementation (RGS 2*) et le déposer sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse www.eguadeloupe.com
- Soit manuscritement et transmettre l'original, en version papier, à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement de la consultation (attention : pas de signature manuscrite scannée) par voie postale ou remise en mains propres.

Il sera demandé au candidat retenu de produire les pièces mentionnées ci-dessus dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur. S'il est constaté que certaines des pièces réclamées sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à l'attributaire de compléter son dossier dans un délai de 5 jours.

Dans le cas où l'attributaire ne satisferait pas à l'obligation de production des attestations et documents, sa candidature sera rejetée et la même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

Le pouvoir adjudicateur et le candidat retenu pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats sont invités à formuler leurs demandes de renseignements complémentaires, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse www.eguadeloupe.com

*Marie-Galante,
Pour un territoire solidaire et dynamique*



Aucune information concernant ce marché ne sera délivrée en dehors de ce moyen. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter une réponse aux questions des candidats ou de modifier le dossier de consultation des entreprises au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

9. PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal administratif de Basse-Terre, dont les coordonnées sont :

- Adresse : 6 Rue Victor Hugues 97100 Basse-Terre
- Téléphone : 05 90 38 49 00

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de justice administrative, et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

*Marie-Galante,
Pour un territoire solidaire et dynamique*

